|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | FC/50/4**ORIGINAL :** anglaisDATE : 10 août 2016 |
| UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES |
| Genève |

CONSEIL

Cinquantième session ordinaire
Genève, 28 octobre 2016

RAPPORT de GESTION FinanciÈRE POUR L’eXERCICE BIENNAL 2014‑2015

Document établi par le Bureau de l’Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

 L’annexe du présent document contient le Rapport de gestion financière de l’Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) pour l’exercice financier 2014‑2015, conformément aux articles 6.6 et 6.7 du Règlement financier et règlement d’exécution du Règlement financier de l’UPOV (voir le document UPOV/INF/4/4 “Règlement financier et règlement d’exécution du Règlement financier de l’UPOV”), pour approbation par le Conseil.

 Le rapport de gestion financière ne fait pas l’objet d’un audit externe.

 Les articles 6.6 et 6.7 du Règlement financier et règlement d’exécution du Règlement financier prévoient ce qui suit :

“**Article 6.6**

“[…]

“Règle 106.12

“[…]

“b) Dans les huit mois suivant la fin de chaque exercice financier, le Secrétaire général présente au Conseil le rapport de gestion financière conformément à l’article 6.6 du Règlement.

“**Article 6.7**

“Après vérification annuelle des comptes et examen par le Conseil, les états financiers annuels et le rapport du vérificateur externe des comptes sont communiqués à tous les membres de l’UPOV intéressés. Deux ans après la fin de l’exercice biennal, le rapport de gestion financière est aussi communiqué à tous les membres de l’UPOV intéressés.”

 *Le Conseil est invité à approuver le rapport de gestion financière pour l’exercice biennal 2014‑2015.*

[L’annexe suit]

**UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES**

Rapport sur la gestion financière pour l’exercice biennal 2014‑2015

**TABLE DES MATIÈRES page**

RÉSUMÉ ET AnalysE du résultat budgétaire 2

Tableau 1. Recettes, dépenses et fonds de réserve et de roulement (FFR) pour l’exercice biennal 2014‑2015 2

Tableau 2. Recettes prévues et effectives par source pour l’exercice biennal 2014‑2015 3

Tableau 3. Budget approuvé et dépenses par objet de dépense pour l’exercice biennal 2014‑2015 4

Tableau 4. Budget approuvé et dépenses par sous‑programme pour l’exercice biennal 2014‑2015 5

Tableau 5. Détail des dépenses par sous‑programme pour l’exercice biennal 2014‑2015 6

Tableau 6. Postes inscrits au budget et postes effectifs pour l’exercice biennal 2014‑2015 7

Tableau 7. Évolution des recettes et des dépenses effectives de 2008 à 2015 7

PLACEMENTS 8

ÉTATS FINANCIERS 9

État I    État de la situation financière 10

État II   État de la performance financière 11

État III  État des variations des actifs nets 12

État IV  État des flux de trésorerie 13

État V   État de comparaison des montants budgétaires et des montants réels 14

Analyse de l’état de la situation financière 15

Analyse de l’état de la performance financière 19

FONDS DE ROULEMENT ET CONTRIBUTIONS 20

Fonds de roulement au 31 décembre 2015 20

Contributions des membres de l’Union 21

Paiements des contributions reçus d’avance 23

Montants non payés au titre des contributions et du fonds de roulement au 31 décembre 2015 24

Ressources extrabudgétaires (fonds fiduciaires) 26

# RÉSUMÉ ET AnalysE du résultat budgétaire

Le tableau 1 ci‑dessous présente le résultat budgétaire global réalisé par l’UPOV pour l’exercice biennal 2014‑2015 ainsi que les fonds de réserve et de roulement à la fin de 2015. Au total, les recettes (avant les ajustements IPSAS) se sont élevées à 6,8 millions de francs suisses et les dépenses budgétaires à 6,8 millions de francs suisses, soit un résultat budgétaire de 562 francs suisses pour l’exercice biennal 2014‑2015. À titre de comparaison, le budget 2014‑2015 approuvé prévoyait un résultat budgétaire équivalant à zéro (voir le document C/47/4 Rev.).

Fin 2015, le total des fonds de réserve et de roulement s’est élevé à 1,7 million de francs suisses, à savoir 1,1 million de francs suisses dans le fonds de réserve, 70 000 francs suisses dans le Fonds spécial pour des projets et 0,5 million de francs suisses dans le fonds de roulement.

## Tableau 1. Recettes, dépenses et fonds de réserve et de roulement (FFR) pour l’exercice biennal 2014‑2015

*(en milliers de francs suisses)*



*\* En 2015, un montant de 183 824 francs suisses, représentant le montant du fonds de réserve dépassant 15% des recettes totales pour l’exercice biennal 2012‑2013, a été transféré vers un Fonds spécial pour des projets. De ce montant, 114 151 francs suisses ont été dépensés en 2015, de sorte que le solde du Fonds spécial pour des projets s’élevait à 69 673 francs suisses au 31 décembre 2015.*

Les recettes effectives pour l’exercice biennal 2014‑2015 se sont élevées à 6,8 millions de francs suisses, soit 957 francs suisses de moins que l’objectif inscrit au budget (tableau 2 ci‑dessous). Les contributions sont restées de loin la source de recettes la plus importante, représentant 98% des recettes totales, conformément au programme et budget approuvé pour l’exercice biennal 2014‑2015. La prévision des recettes provenant des contributions dans le programme et budget 2014‑2015 était basée sur l’hypothèse d’un nouveau membre de l’Union par an, chacun contribuant au budget à hauteur de 0,2 unité de contribution. Un nouveau membre a rejoint l’Union en 2013 (Serbie) et en 2014 (Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)), chacun contribuant à hauteur de 0,2 unité à partir, respectivement, de 2014 et 2015. Les publications n’ont pas produit de recettes au cours de l’exercice biennal 2014‑2015, car elles sont toutes disponibles gratuitement. Les recettes provenant des intérêts se sont élevées à 14 000 francs suisses, soit 6000 francs suisses de moins que le montant prévu. Aucun intérêt n’a été perçu sur les fonds placés auprès de l’Administration fédérale des finances (AFF) en 2015, en raison de l’évolution de la politique de taux d’intérêt de cette administration. Les autres recettes ont atteint 100 000 francs suisses, soit 14 francs suisses de plus que le montant prévu. Elles provenaient des coûts d’appui administratif financés par les ressources extrabudgétaires (par exemple, les fonds fiduciaires), des frais versés par les participants au programme d’enseignement à distance de l’UPOV et des ajustements comptables des années précédentes.

## Tableau 2. Recettes prévues et effectives par source pour l’exercice biennal 2014‑2015

*(en milliers de francs suisses)*



Les dépenses effectives pour l’exercice biennal 2014‑2015 et leur comparaison avec le programme et budget approuvé pour cet exercice sont présentées ci‑dessous, par catégorie de coûts dans le tableau 3 et par sous‑programme dans le tableau 4.

## Tableau 3. Budget approuvé et dépenses par objet de dépense pour l’exercice biennal 2014‑2015

*(en milliers de francs suisses)*



\* On notera que dans la présentation des états financiers, les coûts liés au recrutement des stagiaires sont comptabilisés au titre des services contractuels.

\*\* Toute autre différence entre les chiffres indiqués dans le présent tableau et les suivants et ceux qui figurent dans les états financiers est due au fait que les montants ont été arrondis.

## Tableau 4. Budget approuvé et dépenses par sous‑programme pour l’exercice biennal 2014‑2015

*(en milliers de francs suisses)*



Ressources en personnel

Les dépenses de personnel (avant ajustements IPSAS) pour l’exercice biennal 2014‑2015 se sont élevées à 4,364 millions de francs suisses, soit 60 940 francs suisses de moins que le montant inscrit dans le programme et budget approuvé pour cet exercice. Cette réduction est due au fait que les dépenses liées aux postes ont été moins élevées que prévu, ce qui a été en partie compensé par des dépenses plus élevées que prévu pour les fonctionnaires temporaires. Les dépenses liées aux postes ont été inférieures aux prévisions parce qu’une fonctionnaire a repris le travail à temps partiel après son congé de maternité. Les dépenses supérieures aux prévisions s’agissant des fonctionnaires temporaires ont servi à appuyer la mise en place du projet de formulaire de demande électronique.

Autres ressources

Le total des autres dépenses (avant les ajustements IPSAS) s’est élevé à 2,428 millions de francs suisses, c’est‑à‑dire 59, 421 francs suisses ou 3% de plus que l’objectif inscrit au budget (99% du budget). On trouvera ci‑après des explications par catégorie de dépense.

*Stagiaires*

Les dépenses liées aux stagiaires se sont élevées à 12 247 francs suisses. Même si le programme et budget 2014‑2015 ne prévoyait pas expressément de ressources pour les stagiaires, les coûts encourus ont été absorbés dans les limites de l’enveloppe budgétaire globale de l’UPOV.

*Voyages*

Le total des dépenses liées aux voyages s’est élevé à 482 000 francs suisses, soit 108 000 francs suisses de moins que le montant inscrit au budget. Une part importante de cette réduction s’explique par la mise en place d’un outil de réservation en ligne, qui s’est traduite par une baisse de 14% des tarifs moyens des billets entre 2013 et 2015.

*Services contractuels*

Les services contractuels se sont élevés au total à 681 000 francs suisses, soit 206 000 francs suisses de plus que le montant inscrit au budget. Cette augmentation est principalement à mettre au titre des autres services contractuels, en raison de la nécessité de compenser l’absence d’une fonctionnaire lors de son congé maternité et de sa reprise d’activité à temps partiel. Par ailleurs, le niveau des ressources extrabudgétaires disponibles pour financer les activités de l’exercice biennal a été nettement plus élevé que prévu, ce qui a nécessité un appui administratif supplémentaire, lequel a été assuré par des services contractuels externes. Enfin, les coûts de développement informatique afférents au modèle de principes directeurs d’examen ont été supérieurs aux prévisions.

*Dépenses de fonctionnement*

Les dépenses de fonctionnement ont atteint 1,243 million de francs suisses, montant légèrement inférieur à celui inscrit au budget.

*Matériel et fournitures*

Le coût du matériel et des fournitures s’est élevé à 10 293 francs suisses, soit 27 707 francs suisses de moins que le montant inscrit au budget.

La ventilation des dépenses pour 2012‑2013 par sous‑programme et par catégorie de dépense est montrée dans le tableau 5 ci‑dessous.

## Tableau 5. Détail des dépenses par sous‑programme pour l’exercice biennal 2014‑2015

*(en milliers de francs suisses)*



\* On notera que, dans la présentation des états financiers, les coûts liés au recrutement des stagiaires sont comptabilisés au titre des services contractuels.

\*\* Toute autre différence entre les chiffres indiqués dans ce tableau et les suivants et ceux qui figurent dans les états financiers est due au fait que les montants ont été arrondis.

Le tableau 6 présente d’une manière synthétique le nombre de postes par catégorie.

## Tableau 6. Postes inscrits au budget et postes effectifs pour l’exercice biennal 2014‑2015



Comme indiqué dans le tableau 6, le nombre total de postes est resté inchangé au cours de l’exercice biennal. Le programme et budget 2014‑2015 prévoyait trois postes dans la catégorie des directeurs, quatre dans celle des administrateurs et quatre dans celle des services généraux. Toutefois, dans les faits, le nombre de postes a été de deux dans la catégorie des directeurs, de quatre dans celle des administrateurs et de cinq dans celle des services généraux. Le nombre plus important de postes dans la catégorie des services généraux est dû au fait qu’un poste de la catégorie des services généraux n’a pas été reclassé dans la catégorie des administrateurs en 2015. Il est prévu qu’un poste de la catégorie des administrateurs soit reclassé dans la catégorie des directeurs en 2017. Le poste de Secrétaire général est compris dans le décompte des postes, mais n’entraîne aucun coût, étant donné que le Directeur général actuel de l’OMPI a refusé de percevoir tout traitement ou indemnité pour ses fonctions de secrétaire général de l’UPOV.

Enfin, l’évolution globale des recettes et des dépenses effectives (avant les ajustements IPSAS) est présentée ci‑dessous dans le tableau 7 pour la période allant de 2008 à 2015.

## Tableau 7. Évolution des recettes et des dépenses effectives de 2008 à 2015

*(en milliers de francs suisses)*



# PLACEMENTS

Selon l’article 4.10 du Règlement financier et règlement d’exécution du Règlement financier de l’UPOV (voir le document UPOV/INF/4/4), le Secrétaire général peut placer à court terme les fonds qui ne sont pas nécessaires pour faire face à des besoins immédiats conformément à la politique de placement de l’UPOV approuvée par le Conseil; il informe régulièrement le Comité consultatif des placements ainsi réalisés.

Par ailleurs, en vertu de l’article 4.11, le Secrétaire général peut placer à long terme les sommes inscrites au crédit de l’UPOV conformément à la politique de placement de l’UPOV approuvée par le Conseil et informe régulièrement le Comité consultatif des placements ainsi effectués.

Sauf si le Conseil en décide autrement, la politique de placements de l’UPOV est la même que celle de l’OMPI. En 2015, la politique de l’OMPI en matière de placements a été révisée et adoptée lors de la cinquante‑cinquième série de réunions des assemblées des États membres de l’OMPI. La politique révisée comprend deux politiques particulières en matière de placements, dont l’une concerne la trésorerie d’exploitation et les fonds propres et l’autre la trésorerie stratégique.

Au cours de l’exercice biennal 2014‑2015, l’UPOV a continué d’effectuer ses placements sur des comptes de dépôt auprès de l’Administration fédérale des finances (AFF). Après la mise en œuvre par l’AFF de nouvelles dispositions concernant l’ouverture et la tenue de comptes de dépôt, l’UPOV a été informée qu’à partir de fin 2015, elle ne pourrait plus détenir de comptes de dépôt auprès de cette administration. Cette échéance a néanmoins été étendue au 15 décembre 2017.

Le tableau suivant présente le détail des placements effectués par l’UPOV auprès de l’AFF au cours de l’exercice biennal 2014‑2015. On notera que le taux d’intérêt de ces placements est tombé à 0,00% au début du mois de février 2015 et qu’il est resté inchangé pendant le reste de l’année.



# ÉTATS FINANCIERS

Pour chacune des deux années de l’exercice biennal 2014‑2015, les états financiers de l’UPOV ont été établis conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS).

**Comptabilité d’exercice en application des normes IPSAS**

Conformément aux normes IPSAS, les états financiers sont établis en appliquant la comptabilité d’exercice intégrale. Cette comptabilité fait intervenir la comptabilisation des transactions et des événements lorsqu’ils se produisent. Cela signifie qu’ils sont enregistrés dans les livres comptables et consignés dans les états financiers des périodes financières auxquelles ils se rapportent et non pas uniquement lors de l’entrée ou de la sortie de trésorerie ou d’équivalents de trésorerie.

Selon les normes IPSAS, les recettes correspondant aux contributions et aux ressources extrabudgétaires (fonds fiduciaires) sont comptabilisées lorsque l’UPOV a le droit de recevoir la contribution. En cas d’arriérés de contributions, un solde des sommes exigibles est comptabilisé. Les arrangements relatifs aux ressources extrabudgétaires sont examinés afin de déterminer si l’UPOV doit satisfaire à des conditions de rendement et, le cas échéant, les recettes sont comptabilisées uniquement lorsque ces conditions sont remplies.

La valeur des futures prestations (y compris les congés annuels cumulés, les primes de rapatriement et l’assurance maladie après la cessation de service) que les fonctionnaires de l’UPOV ont gagnées mais qu’ils n’ont pas encore perçues, est enregistrée afin de saisir le coût intégral d’emploi du personnel.

Le programme et budget de l’UPOV est établi sur la base d’une comptabilité d’exercice modifiée, différente de la comptabilité d’exercice intégrale appliquée aux états financiers. Les autres différences entre les résultats budgétaires et les résultats figurant dans les états financiers sont liées au fait que les états financiers tiennent compte des fonds fiduciaires et du Fonds spécial pour des projets, qui ne font pas partie du programme et budget ordinaire de l’UPOV. Conformément aux exigences des normes IPSAS, un rapprochement entre les résultats budgétaires et les états financiers principaux est fourni dans les états financiers de l’UPOV.

**Présentation des informations financières en application des normes IPSAS**

Étant donné que les normes IPSAS exigent la préparation d’états financiers annuels, les états financiers de l’UPOV sont préparés individuellement pour chaque année civile de l’exercice biennal. Ces états financiers annuels sont présentés séparément du rapport de gestion financière et, pour toute information financière complète de l’UPOV préparée en application des normes IPSAS, il convient de se référer aux états financiers annuels de l’UPOV. En application des normes IPSAS, les états financiers comprennent les éléments suivants :

* État I – État de la situation financière
* État II – État de la performance financière
* État III – État des variations des actifs nets
* État IV – État des flux de trésorerie
* État V – État de comparaison entre les crédits alloués et les dépenses réelles
* Notes aux états financiers

Dans le rapport de gestion financière, les états I à V sont présentés pour l’exercice biennal 2014‑2015. Des informations financières sont fournies pour faire comprendre les différences entre le résultat de l’UPOV sur une base budgétaire et celui en fonction des états financiers établis selon les normes IPSAS. D’autres extraits des états financiers annuels fournissent également de plus amples détails sur les actifs et les passifs de l’UPOV.

### État I   État de la situation financière

**au 31 décembre 2015**

*(en francs suisses)*



### État II  État de la performance financière

**pour l’exercice biennal clos le 31 décembre 2015**

*(en francs suisses)*



### État III État des variations des actifs nets

**pour l’exercice biennal clos le 31 décembre 2015**

*(en francs suisses)*



### État IV État des flux de trésorerie

**pour l’exercice biennal clos le 31 décembre 2015**

*(en francs suisses)*



### État V  État de comparaison des montants budgétaires et des montants réels

**pour l’exercice biennal clos le 31 décembre 2015**

*(en milliers de francs suisses)*



1. représente le budget approuvé pour l’exercice biennal 2014‑2015;
2. représente l’écart entre le budget final (révisé) et les dépenses effectives sur une base comparable (avant ajustements IPSAS);
3. on notera que dans la présentation des états financiers, les coûts liés au recrutement des stagiaires sont comptabilisés au titre des services contractuels.

### Analyse de l’état de la situation financière

**Évolution des actifs nets** **(fonds de réserve et de roulement)**

Au 31 décembre 2015, l’UPOV détenait selon les normes IPSAS des actifs nets s’élevant à 1 663 834 francs suisses. Au cours de l’exercice biennal 2014‑2015, un déficit net de 83 794 francs suisses conjugué à des contributions au fonds de roulement d’un montant de 3334 francs suisses a entraîné une diminution globale des actifs nets de 80 460 francs suisses par rapport au solde de 1 744 294 francs suisses enregistré à la fin de 2013. Le tableau ci‑dessous présente d’une manière synthétique la diminution des actifs nets durant l’exercice biennal 2014‑2015 :

Évolution des actifs nets (Fonds de réserve et de roulement) pour 2014‑2015



En 2015, un montant de 183 824 francs suisses représentant le montant du fonds de réserve dépassant 15% des recettes totales pour l’exercice biennal 2012‑2013 a été transféré vers un Fonds spécial pour des projets, afin de mener à bien certains projets particuliers. Sur ces 183 824 francs suisses, 114 151 francs suisses ont été dépensés en 2015. Le solde du Fonds spécial pour des projets, qui s’élevait à 69 673 francs suisses au 31 décembre 2015, fait partie des actifs nets de l’UPOV.

**Résumé des actifs et des passifs**

Le graphique ci‑dessous fournit un résumé de l’état de la situation financière de l’UPOV au 31 décembre 2015 :

Résumé des actifs et des passifs au 31 décembre 2015



L’UPOV a un solde de trésorerie de 4 503 112 francs suisses, soit 95,8% du total des actifs encore qu’il comprend des montants considérés comme réservés selon les normes IPSAS. Au nombre des autres actifs figurent les comptes débiteurs d’un montant total de 195 399 francs suisses.

Les principales obligations de l’UPOV sont celles relatives aux prestations dues au personnel. Elles s’élèvent à 1 358 508 francs suisses et comprennent essentiellement les obligations relatives aux prestations médicales après la cessation de service (AMCS), à hauteur de 1 070 019 francs suisses. Les encaissements par anticipation de 462 744 francs suisses incluent les contributions payées à l’avance (244 834 francs suisses) et les recettes différées en provenance de ressources extrabudgétaires (217 910 francs suisses). Les autres obligations (1 213 425 francs suisses) représentent le montant dû à l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) au 31 décembre 2015.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**



Le montant total des soldes de trésorerie et équivalents de trésorerie a augmenté de 20,8% durant l’exercice biennal allant du 31 décembre 2013 au 31 décembre 2015. Aux fins de la présentation IPSAS, les soldes de trésorerie sont scindés en soldes non soumis à restrictions et soldes soumis à restrictions. Les soldes de trésorerie relatifs au fonds de roulement ou aux fonds extrabudgétaires (fonds fiduciaires) sont considérés comme étant soumis à restrictions.

**Comptes de débiteurs**



Le montant total des comptes de débiteurs au 31 décembre 2015 s’élevait à 195 399 francs suisses, contre 167 373 francs suisses au 31 décembre 2013. Cette évolution est due à une augmentation du solde des contributions dues à la fin de 2015, qui a été en partie compensée par une légère diminution des débiteurs provenant des ressources extrabudgétaires (fonds fiduciaires).

**Prestations au personnel**



Comme le montre le tableau ci‑dessus, l’obligation de loin la plus importante de l’UPOV en ce qui concerne les prestations au personnel est celle relative à l’AMCS, qui représente 78,7% de l’obligation totale des prestations au personnel au 31 décembre 2015. Cette obligation a augmenté de 102 204 francs suisses pendant l’exercice biennal 2014‑2015, situation décrite en détail dans le tableau ci‑dessous :



L’obligation, qui est calculée par un actuaire indépendant, traduit le futur coût total de la part des primes d’assurance maladie collectives de l’UPOV aussi bien pour les retraités de l’UPOV que pour le nombre projeté de fonctionnaires en poste de l’UPOV qui prendront leur retraite dans l’avenir. Le coût courant des prestations figurant dans le tableau ci‑dessus correspond à l’incidence nette des prestations au personnel au cours de l’exercice biennal 2014‑2015. Le coût des intérêts est la conséquence du fait que chaque fonctionnaire en activité se rapproche de l’âge auquel il peut prétendre aux prestations au titre de l’assurance maladie après la cessation de service. Les prestations versées par l’UPOV durant l’exercice biennal sont les cotisations mensuelles (actuellement 65% des primes) que l’UPOV verse aux retraités participant à l’assurance maladie après la cessation de service.

**Encaissements par anticipation**



Les contributions reçues d’avance sont comptabilisées comme passif d’encaissement par anticipation et comme produits au cours de l’année à laquelle elles se rapportent. Les ressources extrabudgétaires versées par les donateurs aux fonds fiduciaires assortis de conditions relatives au rendement sont comptabilisées en tant que recettes différées jusqu’à ce que les conditions soient remplies, après quoi les recettes sont comptabilisées.

**Autres passifs**



Les autres passifs sont les montants dus à l’OMPI, qui s’élevaient au total à 1 213 425 francs suisses au 31 décembre 2015.

**Situation financière par secteur**



Conformément aux normes IPSAS, l’UPOV est tenue de divulguer ses actifs et passifs pour chacun des secteurs dont elle se compose. L’information sectorielle est fondée sur les principales activités et sources de financement de l’UPOV. De ce fait, l’UPOV publie des informations financières distinctes pour trois secteurs : 1) le programme et budget ordinaire; 2) les fonds fiduciaires (ressources extrabudgétaires); et 3) le Fonds spécial pour des projets. Les fonds fiduciaires représentent les montants administrés par l’UPOV pour le compte de donateurs individuels pour mettre en œuvre des programmes conformes aux principes, aux buts et aux activités de l’UPOV. Le Fonds spécial pour des projets représente le montant du fonds de réserve dépassant 15% des recettes totales pour l’exercice biennal 2012‑2013, qui est utilisé pour financer des projets extrabudgétaires approuvés par le Conseil. Le programme et budget ordinaire, les fonds fiduciaires et le Fonds spécial pour des projets sont comptabilisés séparément dans le système de comptabilité financière.

### Analyse de l’état de la performance financière

**Recettes**



Les contributions versées au titre du programme et budget ordinaire correspondent aux montants payables au début de chacune des années de l’exercice biennal. Les ressources extrabudgétaires et les fonds fiduciaires représentent les recettes perçues relatives aux contributions versées par les donateurs pour des projets individuels qui ne figurent pas dans le programme et budget ordinaire. Les recettes provenant de ressources extrabudgétaires (fonds fiduciaires) sont reportées jusqu’à ce qu’elles soient acquises grâce à la réalisation des conditions de rendement prévues par l’accord conclu avec le donateur.

**Dépenses**

\*\* On notera que dans la présentation des états financiers, les coûts de recrutement des stagiaires sont comptabilisés au titre des services contractuels.

Les dépenses de personnel incluent les prestations telles que le traitement de base, l’indemnité de poste, les allocations familiales, les cotisations de retraite, les participations à la caisse d’assurance maladie et autres cotisations sociales, les congés dans les foyers et d’autres prestations. Depuis la mise en œuvre des normes IPSAS, les dépenses de personnel incluent les changements dans les obligations relatives aux prestations dues au personnel.

Les voyages et bourses comprennent les frais de voyage en avion, les indemnités journalières de subsistance, les faux frais au départ et à l’arrivée et d’autres coûts de voyage pour les fonctionnaires en mission, et les déplacements pour les participants, les conférenciers et les stagiaires dans le cadre d’activités de formation. Les dépenses relatives aux voyages et aux bourses engagées au titre du Fonds spécial pour des projets ont été réparties entre cinq formations et ateliers organisés pendant l’année.

Les services contractuels comprennent les contrats de louage de services de traducteurs, d’interprètes et d’autres personnes qui ne sont pas membres du personnel. Dans les états financiers, ils comprennent également le coût des stagiaires. Les dépenses de fonctionnement comprennent des éléments tels que la location et l’entretien des locaux et les frais bancaires.

# FONDS DE ROULEMENT ET CONTRIBUTIONS

## Fonds de roulement au 31 décembre 2015

En vertu de l’article 4.2 de son Règlement financier, l’UPOV dispose d’un fonds de roulement (voir le document UPOV/INF/4/4). Conformément à l’état de la situation financière au 31 décembre 2013, ce fonds de roulement s’élève à 543 345 francs suisses. La participation de chacun des membres de l’Union, calculée conformément aux décisions du Conseil prises lors des sessions de novembre 1972 (paragraphe 57 du document UPOV/C/VI/12), octobre 1992 (paragraphe 14 du document C/26/15) et avril 2006 (paragraphe 10 du document C(Extr.)/23/4 et annexe du document UPOV/INF/13/1) est la suivante :



## Contributions des membres de l’Union

(en francs suisses)





## Paiements des contributions reçus d’avance



## Montants non payés au titre des contributions et du fonds de roulement au 31 décembre 2015





# Ressources extrabudgétaires (fonds fiduciaires)



**Recettes et dépenses pour l’exercice biennal 2014‑2015**



*Note :* Fonds fiduciaire constitué de ressources extrabudgétaires provenant du Gouvernement japonais et destiné à financer des séminaires et ateliers régionaux sur la protection des obtentions végétales en Asie.



*Note* : Ressources extrabudgétaires provenant du Gouvernement des États‑Unis d’Amérique destinées à financer des activités éducatives sur la protection de la propriété intellectuelle dans le domaine de la protection des obtentions végétales. Les comptes et les rapports financiers de ce fonds fiduciaire sont tenus en dollars É.‑U.



*Note* : Ressources extrabudgétaires provenant des Pays‑Bas destinées à mettre en place et à promouvoir le système de protection des obtentions végétales de l’UPOV.

[Fin de l’annexe et du document]